



DIMANCHE

SOCIÉTÉ

# Les étudiants vont être payés pour épauler les collégiens

**EXCLUSIF** Dès demain, le gouvernement va élargir à 25 000 d'entre eux le dispositif Devoirs faits, une rémunération en échange d'une aide aux devoirs.

PAR THOMAS POUPEAU

## RÉPONDRE AU DÉCROCHAGE

scolaire des collégiens tout en donnant un coup de pouce financier aux étudiants précarisés par la crise sanitaire. Voilà le cercle vertueux que veut créer, à partir de demain, l'élargissement du dispositif Devoirs faits annoncé en exclusivité au « Parisien » - « Aujourd'hui en France » par Nathalie Elimas, secrétaire d'Etat à l'Education prioritaire.

« Jusqu'à aujourd'hui, seuls les professeurs et les assistants d'éducation (NDLR : les AED, les "surveillants") pouvaient, sur la base du volontariat, prétendre à une rémunération en échange d'une aide aux devoirs gratuite dédiée aux collégiens. Nous avons décidé de l'ouvrir aux étudiants », explique la secrétaire d'Etat. Ce sera donc possible dès demain et pour les deux prochains - et derniers - mois de l'année scolaire. Devoirs faits a été lancé en 2017 par le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer. Depuis, 1 collégien sur 3, plus de 1,1 million d'élèves, a bénéficié du dispositif. « C'est encore plus dans les territoires REP+, les quartiers prioritaires : ils sont 44 % », note Nathalie Elimas.

## Des places réservées aux tuteurs et aux bénévoles

Qui est concerné par l'élargissement de la mesure ? « Les étudiants frappés par la crise, qui ont perdu leur job et leurs revenus, et souffrent d'isolement parce qu'ils ne peuvent plus se rendre à la fac. » Ce sera d'abord accessible à 25 000 jeunes déjà identifiés : 10 000 places sont réservées aux tuteurs d'élèves dans le cadre des Cordées de la réus-

site (déjà un dispositif gouvernemental) et 15 000 autres pour ceux qui travaillent bénévolement dans une association d'aide aux devoirs.

« Il ne s'agit pas de favoriser qui que ce soit, mais de faire appel à des jeunes connus pour leur engagement, afin de faire réussir le projet », précise Nathalie Elimas. Au final : moins de 1 % des étudiants... Un peu léger ? « Il s'agit d'une première mouture qui, si elle réussit, peut être élargie et pérennisée », assure-t-elle.

Les étudiants seront payés 15,99 € brut de l'heure, soit un peu plus de 12 € net. En deçà des salaires pratiqués par les sociétés privées comme Acadomia ou Legendre, dont les profs, y compris des étudiants, touchent 16 ou 17 € de l'heure, voire plus selon le poste. « Je rappelle que le smic horaire est à 10,25 € brut de l'heure », rétorque Nathalie Elimas. Le budget de l'opération est puisé sur celui de Devoirs faits, établi à 60,5 millions d'euros, à travers un reliquat issu des heures d'accompagnement qui n'ont pu se tenir en raison de la fermeture des collèges pour cause d'épidémie.

Les étudiants recevront un mail d'information à partir de demain et pourront se tourner vers leur académie pour postuler auprès du collège dans lequel ils sont tuteurs. Idem pour les bénévoles des associations de soutien scolaire. A noter, également, que les heures d'aide peuvent avoir lieu en présentiel mais aussi et surtout à distance.

L'an dernier, dans l'urgence du confinement généralisé, la secrétaire d'Etat avait lancé Devoirs faits à distance dans douze académies. Les heures d'aide se tenaient par écran in-

terposé. De quoi aussi faciliter leur accès aux collégiens des zones rurales : « Sur ces territoires, les adolescents sont tenus par les transports scolaires, ils ont un seul bus pour rentrer ! Avec les e-Devoirs faits, ils peuvent avoir leur bus puis suivre le soutien scolaire une fois chez eux. »

## « Un coup de pouce bien apprécié

Qu'en disent les concernés ? A l'issue du deuxième confinement, 6 étudiants sur 10 avaient arrêté, réduit ou changé leur petit boulot. « Un coup de pouce à nous qui galérons, c'est toujours une bonne idée », répond Nathan, étudiant à Cergy (Val-d'Oise), qui enchaînait les petits jobs de serveur avant le Covid-19. Sans boulot, il a lâché sa colocation et est retourné chez ses parents, en province. « Quelques heures par semaine d'aide aux devoirs ne me permettront pas de reprendre un studio en région parisienne... mais des billets de train pour les examens ou un TD, oui. »

« Salarier les étudiants n'est pas une réponse à la précarité, tonne Mélanie Luce, secrétaire générale de l'Unef. Beaucoup font déjà de l'aide aux devoirs, le gouvernement n'invente rien ! » Et de rappeler que son syndicat étudiant réclame un plan d'urgence de 1,5 milliard d'euros (hausse des bourses, des aides au logement...) pour venir en aide aux jeunes frappés par la crise.

1,1

MILLION D'ÉLÈVES ONT BÉNÉFICIE DU DISPOSITIF DEVOIRS FAITS DEPUIS 2017





ISTOCK

Les étudiants engagés dans ce dispositif seront rémunérés un peu plus de 12 € net par heure.

